

Lisses, le 13 novembre 2023

**Monsieur Hugues ROUSSEAU**  
Maire

2 rue du Clos Saint-Jean  
91470 BOULLAY-LES-TROUX

**Réf : COLL/AH - 2023 – 258**

Objet : Réponse permis d'aménager

**Vu pour être annexé  
à mon arrêté en date du**

**09 JAN. 2024**



**L'adjointe déléguée  
Sandrine RIVOALLAND**

Monsieur Le Maire,

Vous m'avez fait parvenir, en date du 06/11/2023, un permis d'aménager : PA 0910932210001 M01 concernant la modification de nombreux lots sur votre commune.

Après examen des différents plans d'aménagements, et compte tenu que vous avez prévu la mise en place de bornes enterrées pour la collecte des différents déchets (ordures ménagères, emballage et verre) je ne vois aucune remarque à formuler sur ce projet.

Toutefois, les bornes qui seront mises en place devront être équipées d'un système de levage « kinshoffer », d'une cuve intérieure en acier et d'une cuve extérieure en béton.

Pour terminer, il faudra interdire le stationnement devant les bornes afin d'assurer leur accessibilité lors de la collecte.

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements : [collecte@siredom.com](mailto:collecte@siredom.com).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Olivier LE CLECH

